



MA PROTHESE EN AMBULATOIRE :

Votre parcours patient optimisé !

L'amélioration des techniques chirurgicales et anesthésiques permettent de proposer l'implantation des prothèses articulaires lors d'un séjour ambulatoire, c'est-à-dire sans dormir à l'hôpital. La participation active du patient dans sa préparation à l'intervention chirurgicale et à ses suites opératoires reste primordiale.

Qui est concerné ?

Une procédure ambulatoire peut être proposée lors de la consultation avec votre chirurgien, après validation de l'indication opératoire puis appréciation de votre motivation et de votre état de santé. L'anesthésiste validera également la possibilité d'une chirurgie ambulatoire lors de votre consultation 1 mois avant l'opération.

Qu'est ce qui change ?

Votre séjour à l'hôpital est plus court avec une entrée le matin à 7h dans l'unité de chirurgie ambulatoire et une sortie le jour même vers 18h. La prise en charge médicale et paramédicale (infirmier, kinésithérapeute) reste identique à une procédure classique. Votre chirurgien vous appellera la veille puis le lendemain de l'intervention pour prendre de vos nouvelles et vous conseillera comme si vous étiez à l'hôpital.

Votre Parcours patient

- **Quelques jours avant l'intervention** : réaliser une dépilation de la zone à opérer
- **La veille de l'intervention** :
 - o Appel de votre chirurgien en fin d'après midi
 - o Douche avec shampoing le soir
 - o Rester à jeun à partir de minuit (boissons autorisées jusqu'à 6h : eau, thé ou café sucré sans lait, avec le traitement personnel autorisé par l'anesthésiste)
- **Le jour de l'intervention** :
 - o Douche puis revêtir des vêtements propres
 - o 7h : arrivée en Unité de Chirurgie Ambulatoire (UCA étage 0 du bâtiment A)
 - o 8h : entrée en salle opératoire, intervention puis salle de réveil
 - o Collation dès votre retour en chambre vers 11h
 - o Rééducation avec kinésithérapeute : marche et escalier
 - o Radiographie de contrôle vers 16h
 - o Sortie validée après la visite de votre chirurgien vers 18h, prévoir un accompagnant.
- **Le lendemain de l'intervention** : appel de votre chirurgien

Les consignes et suites opératoires



Strictement identiques à une procédure classique, les consignes de prévention de la douleur, de soins de la cicatrice et de rééducation sont précisés dans le livret d'information patient qui vous sera remis à l'hôpital (également téléchargeable sur notre site internet www.hopital-dcss.org).